



## **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

de la séance du 14 décembre 2009, 19 h., Maison de Commune

**Présidence : M. Jean-Marc Schlaeppi.**

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY**

- vu le préavis municipal no. 9/2009 relatif au budget 2010,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DÉCIDE :**

**d'accepter le budget 2010 tel que présenté par la Municipalité qui se traduit par un excédent de charges de CHF 355'625.-, après prise en compte des amortissements et attributions obligatoires de CHF 164'500.-.**

*Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal  
du 14 décembre 2009*

Le Président

Jean-Marc Schlaeppi



La Secrétaire

Anne Rohrbach